

Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

En adoptant, le 17 juin 2010, la stratégie Europe 2020, les États membres de l'Union Européenne reconnaissent la nécessité de coordonner leurs politiques économiques. Ils visaient aussi à ne pas opposer l'amélioration des indicateurs de développement durable à la compétitivité de l'Europe au niveau mondial en termes de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement.

En se fixant ainsi des objectifs ambitieux pour la recherche et l'innovation, la croissance verte ou encore l'éducation et l'emploi, les États s'engageaient en même temps à créer une nouvelle forme de gouvernance économique qui leur permette de mieux les atteindre.

En Outre-mer, ces objectifs sont de véritables défis compte-tenu du retard de développement important que nos territoires accusent. La modernisation des marchés du travail, l'incitation à la recherche et à l'innovation, l'amélioration des systèmes éducatifs, le déploiement de l'internet à haut débit, la définition d'une politique industrielle adaptée à l'ère de la mondialisation, la lutte contre la pauvreté, sont autant de sujets qui constituent aujourd'hui encore de vastes chantiers dans l'ensemble des territoires ultramarins.

Cependant, dans d'autres secteurs clés pour l'avenir comme la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables, certains projets innovants et d'envergure se développent dans les territoires ultramarins. Ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par la stratégie UE 2020. Mais, ces initiatives doivent pouvoir bénéficier d'un meilleur accompagnement humain, technique et surtout financier pour pouvoir se multiplier.

À l'heure où notre assemblée se penche sur la question de la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, notre groupe souhaite attirer l'attention sur la nécessité de relancer cette dynamique dans l'ensemble de l'Outre-Mer également.

Le groupe de l'Outre-Mer partage pleinement l'analyse faite: « *L'Union doit désormais concentrer son action sur les mesures permettant de générer une croissance durable, capable de contribuer à la relance de nos économies et de résorber le fléau du chômage tout en tenant compte des enjeux environnementaux* ».

Le constat est clair et le groupe l'approuve: si rien n'est fait pour conférer à la stratégie Europe 2020 une nouvelle impulsion, elle est probablement vouée, elle aussi, à l'échec. Cette évaluation à mi-parcours est donc l'occasion pour l'Union Européenne et les États-Membres de la relancer en l'accéléralant, sans en changer les objectifs, mais en se donnant les moyens concrets de les atteindre.

Lorsqu'elle se fixera ces nouvelles règles, la France ne devra pas perdre de vue qu'elle parle aussi au nom de ses territoires ultramarins pour lesquels il lui faudra sans doute rechercher les adaptations nécessaires et indispensables.

À mi-parcours de la stratégie Europe 2020, cet avis trace à l'évidence, la voie à suivre ; c'est donc pourquoi le groupe l'a voté.